



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 1^{ER} FEVRIER 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Tamaz MCHEDLIDZE (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 19 janvier 2017 (J18 PRO D2), Monsieur Tamaz MCHEDLIDZE est suspendu **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

Monsieur Tamaz MCHEDLIDZE est donc requalifié immédiatement.

Jean-Baptiste SINGER (BIARRITZ OLYMPIQUE PAYS BASQUE) : A la suite de son exclusion définitive à l'occasion de la rencontre Biarritz Olympique Pays Basque / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 19 janvier 2017 (J18 PRO D2), Monsieur Jean-Baptiste SINGER est suspendu **1 semaine** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre.

Monsieur Jean-Baptiste SINGER est donc requalifié immédiatement.

SECTION PALOISE BEARN PYRENEES : A la suite de la saisine par le Président de la LNR de la Commission de discipline et des règlements, faisant suite au report de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / LOU Rugby du 7 janvier 2017 (J16 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé à l'encontre de la Section Paloise Béarn Pyrénées une amende de **50 000 €** pour « *Défaut de moyens mis en œuvre par le club organisateur pour permettre le déroulement d'une rencontre* ».

Jody JENNEKER (CASTRES OLYMPIQUE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres LOU Rugby / Castres Olympique du 3 décembre 2016 (J13 TOP 14), Racing 92 / Castres Olympique du 23 décembre 2016 (J14 TOP 14), Castres Olympique / Montpellier Hérault Rugby du 28 janvier 2017 (J17 TOP 14), Monsieur Jody JENNEKER est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 13 février 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Castres Olympique, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 19 février 2017 inclus.

Monsieur Jody JENNEKER sera donc requalifié à compter du 20 février 2017.

../..



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Semi Tani QERELEVU KUNABULI (STADE TOULOUSAIN RUGBY) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres A.S.M. Clermont Auvergne / Stade Toulousain Rugby du 9 octobre 2016 (J8 TOP 14), Stade Rochelais / Stade Toulousain Rugby du 13 novembre 2016 (J11 TOP 14), Stade Toulousain Rugby / Section Paloise Béarn Pyrénées du 28 janvier 2017 (J17 TOP 14), Monsieur Semi Tani QERELEVU KUNABULI est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 13 février 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Stade Toulousain Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 19 février 2017 inclus.

Monsieur Semi Tani QERELEVU KUNABULI sera donc requalifié à compter du 20 février 2017.

Dominiko WAQANIBUROTU (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres C.A. Brive Corrèze Limousin / Stade Français Paris du 27 août 2016 (J2 TOP 14), R.C. Toulonnais / C.A. Brive Corrèze Limousin du 3 septembre 2016 (J3 TOP 14), Aviron Bayonnais Rugby Pro / C.A. Brive Corrèze Limousin du 29 janvier 2017 (J17 TOP 14), Monsieur Dominiko WAQANIBUROTU est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 13 février 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le C.A. Brive Corrèze Limousin, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 19 février 2017 inclus.

Monsieur Dominiko WAQANIBUROTU sera donc requalifié à compter du 20 février 2017.

Maxime GRANUILLET (STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Dax Rugby Landes / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 26 août 2016 (J1 PRO D2), C.S. Bourgoin-Jallieu Rugby / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 16 décembre 2016 (J15 PRO D2), A.S. Béziers Hérault / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 27 janvier 2017 (J19 PRO D2), Monsieur Maxime GRANUILLET est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 6 février 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Stade Aurillacois Cantal-Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 10 février 2017 inclus.

Monsieur Maxime GRANUILLET sera donc requalifié à compter du 11 février 2017.

Robert LIMOMAIAVA (STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres S.U. Agen Lot-et-Garonne / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 9 octobre 2016 (J6 PRO D2), Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / U.S. Colomiers Rugby Pro du 16 octobre 2016 (J7 PRO D2), A.S. Béziers Hérault / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 27 janvier 2017 (J19 PRO D2), Monsieur Robert LIMOMAIAVA est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 6 février 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Stade Aurillacois Cantal-Auvergne, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 10 février 2017 inclus.

Monsieur Robert LIMOMAIAVA sera donc requalifié à compter du 11 février 2017.

../.

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maxime VEAU (OYONNAX RUGBY) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres Oyonnax Rugby / U.S. Colomiers Rugby Pro du 8 septembre 2016 (J3 PRO D2), U.S.A. Perpignan / Oyonnax Rugby du 6 octobre 2016 (J6 PRO D2), Oyonnax Rugby / S.C. Albigeois du 27 janvier 2017 (J19 PRO D2), Monsieur Maxime VEAU est **suspendu une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 6 février 2017. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'Oyonnax Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 10 février 2017 inclus.

Monsieur Maxime VEAU sera donc requalifié à compter du 11 février 2017.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

